

les Habitants de la Rételière
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2018

Du 18 novembre 1794

Jean Texier. —49

Jean Texier laboureurs demeurant à la Rételière en cette paroisse du Poiré a déclaré avoir fourni pour la subsistance de la troupe de M. Joly et de l'armée de M. Charette suivant les reconnaissances des 15 et 16 juin 1793, signée Potier, Béthuis et Demello

- trois bœufs estimés contradictoirement six cent quatre-vingt livres,

dont il en revient la moitié à l'administration, l'autre moitié revenant au dit Texier qui est 310^l de laquelle somme on lui a délivré un bon²

ci340^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 3 mars 1795 : Gilardeau président

Du 18 novembre 1794

Louis Vrignon. —50

Louis Vrignon laboureurs demeurant à la Rételière en cette paroisse du Poiré a fourni pour la subsistance de la troupe de M. Joly suivant la reconnaissance de qu'il a représenté au conseil en date du 23 août 1793 signée de Mello, Augeron et Faverou

- un bœuf estimé contradictoirement 220^l,

dont il en appartient la moitié à l'administration et l'autre moitié au dit Vrignon qui est 110^l et dont on lui a délivré un bon

ci80^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 3 mars 1795 : Gilardeau président

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Du 30 novembre 1794

Jean Texier et Vrignon. —135

Jean Texier et Vrignon laboureurs demeurant à la Rételière en cette paroisse ont déclaré avoir fourni pour la troupe de M. Joly l'année dernière 1793 suivant le certificat du sieur Faverout ci-devant membre du conseil du Poiré en date de ce jour et de lui signé

- chacun quatre cents de bois fagot estimés dix livres le cent,

ce qui fait quatre-vingt livres de laquelle somme on leur a délivré chacun un bon de 40^l

ci80^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 3 mars 1795 : Gilardeau président

par [Maurice Mignet](#) - 2018